

Besançon, le 13 décembre 2018

Direction Départementale des Territoires  
Service Economie Agricole et Rurale  
Commission Départementale de Préservation des Espaces  
Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Le Président de la CDPENAF

Affaire suivie par : Bertrand Sauce / Lionel FAIHY  
tél. 03.81.65.69.17 / 03.81.65.62.27 - fax 03.81.65.62.01

Objet : Consultation de la CDPENAF

Monsieur le Maire,

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi ALUR, la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) s'est prononcée sur votre projet de carte communale le 6 décembre 2018.

**Avis de la commission :**

**Consommation d'espaces agricoles et naturels :**

**Avis favorable**

**Dérogation à la règle de constructibilité limitée :**

**Avis favorable**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de séance,

Christian SCHWARTZ

Monsieur le Maire de Dannemarie les Glay  
MAIRIE  
Impasse des Oichottes  
25310 – Dannemarie les Glay